

Éléments pour une description phonologique du français de Glaine-Montaigut (Puy-de-Dôme) : approche méthodologique

Autor(en): **Lagueunière, France**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **44 (1980)**

Heft 173-174

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉLÉMENTS
POUR UNE DESCRIPTION PHONOLOGIQUE
DU FRANÇAIS
DE GLAINE-MONTAIGUT (PUY-DE-DÔME).
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.

1. *Présentation du domaine et objet de l'étude.*

1.1. Glaine-Montaigut est une petite commune de 352 habitants, située à vingt-sept kilomètres de Clermont-Ferrand et à vingt-et-un kilomètres de Thiers. Malgré la proximité de ces deux centres urbains, la commune, à l'habitat très dispersé, est restée essentiellement rurale : 139 agriculteurs (les femmes d'agriculteurs étant comptées) se consacrent à la polyculture, au travail de la vigne et au petit élevage. Douze ouvriers-paysans ont été recensés, ce qui représente un chiffre très faible dans cette région qui subit l'attraction d'une ville fortement industrialisée. Un peu plus de la moitié de cette population est bilingue, les patoisants faisant usage du patois ou du français en fonction de leur interlocuteur.

1.2. Nous avons pris comme point de départ de ce travail la définition proposée par A. Martinet ¹ dont nous rappelons quelques passages : « Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, (...); cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue... ». Nous donnerons ici les premiers résultats de vingt sondages effectués dans une perspective phonologique, auprès de vingt informateurs dont les

1. *Éléments de linguistique générale*, Paris, 1960, p. 20.

âges s'échelonnent de 18 à 78 ans¹. Nous mettrons surtout l'accent sur les problèmes de méthodologie rencontrés aux divers stades de la recherche.

1.3. Parmi les voyelles orales, nous nous sommes surtout intéressée à l'étude des voyelles A, E, O, dont les réalisations sont variées et plus ou moins stables chez nos informateurs. Nous ne vous présenterons donc pas de systèmes vocaliques oraux, même partiels, mais nous essaierons de répondre à deux séries de questions. La première va de soi ; en tenant compte de l'ensemble des réalisations phoniques de ce qu'on appelle communément les voyelles A, E, O, et de la fonction distinctive de ces réalisations, combien pourrions-nous identifier de phonèmes ? La seconde est d'ordre méthodologique. Elle découle tout d'abord de l'impossibilité pratique — dans une enquête menée auprès d'un nombre important d'informateurs — de se fonder sur la seule étude de récits ou conversations libres qui, pourtant, constituent les bases de travail les plus sûres. Pour obtenir dans un délai raisonnable des données précises et comparables, l'usage d'un questionnaire s'impose ; or, en devenant plus directive, l'enquête court le risque d'aboutir à des données artificiellement systématisées. Au problème de la collecte des énoncés s'ajoute celui des jugements linguistiques qui peuvent être portés sur ces énoncés. Les identifications seront-elles les mêmes selon qu'elles émaneront du locuteur ou de l'auditeur ? En cas de divergence, un des deux jugements peut-il primer ? Nous rendrons compte, pour chaque cas, à la fois du jugement de l'informateur et de celui de l'enquêteur. Les problèmes méthodologiques résultent donc de l'exploitation et de la nécessaire comparaison de deux séries d'énoncés et de la confrontation de deux séries de jugements.

I.

1. Dominique D.	18 ans	8. Noël Ch.	48 ans	15. Robert T.	64 ans
2. Jeannine F.	25 ans	9. Lucienne D.	48 ans	16. Marie D.	65 ans
3. Odile M.	31 ans	10. Alexis Ch.	50 ans	17. Anaïs B.	69 ans
4. Robert F.	33 ans	11. Antonin E.	53 ans	18. Pierre Ch.	75 ans
5. Odette D.	38 ans	12. Marcel C.	59 ans	19. Antoinette D.	77 ans
6. Odette R.	42 ans	13. Paul G.	59 ans	20. Guillaume S.	78 ans
7. Andrée D.	47 ans	14. Angéline D.	59 ans		

Dans les tableaux I, II et III, seuls les numéros d'ordre qui sont donnés ci-dessus, permettront d'identifier les informateurs dont les âges vont croissant du numéro 1 au numéro 20. L'enquête a été faite en 1976.

On pourra se reporter, en complément, à l'étude de J.-Cl. Potte, « Le français de Glaine. Montaigne (P.-de-D.) » *Tralili*, XV, 1, 1977, p. 191-197.

1.4. Pour tenter de trouver un équilibre entre les deux méthodes d'enquête évoquées ci-dessus, nous avons commencé par établir les corpus au moyen de simples conversations ou des réponses faites à des questions indirectes¹. Nous appellerons l'ensemble des énoncés ainsi obtenus : corpus de référence. Ensuite, nous avons invité nos informateurs à énoncer des phrases, contenant deux mots dans lesquels seule est susceptible d'être différente la voyelle que l'on se propose d'étudier ; ainsi, « il porte la hotte », « elle est haute » ; et enfin nous leur avons demandé de se prononcer sur l'identité ou la non identité phonique des deux mots témoins constituant ainsi une paire minimale. C'est à ce type d'enquête, précisément, qu'il sera fait allusion quand, dans la suite de cette étude, nous parlerons d'enquête phonologique. Ces deux séries d'énoncés vont nous conduire

— en premier lieu, à rendre compte du jugement de l'informateur, jugement porté au cours de l'enquête phonologique telle qu'elle a été définie ci-dessus ;

— en second lieu, à rendre compte du jugement de l'enquêteur, qui s'appuie à la fois sur les énoncés relevés au cours de l'enquête phonologique et sur les énoncés du corpus de référence ;

— enfin, à partir de ces deux dossiers, sera abordé le problème des rapports entre le jugement linguistique de l'informateur et le jugement linguistique de l'enquêteur.

2. *Le jugement de l'informateur.*

2.1. Les divers jugements portés par nos vingt informateurs ont été synthétisés dans le tableau ci-après. Chaque voyelle a été étudiée en syllabe ouverte finale (c — #)², en syllabe fermée finale (c — c), en syllabe ouverte non finale (— cy).

Au cours de l'enquête phonologique — et bien plus vite que pour tout autre mode d'enquête — certains informateurs ont donné des signes de

1. De petites phrases contenant les mots demandés dans l'enquête indirecte ont été quelquefois présentées aux informateurs pour une simple lecture. Les résultats — rapprochés de ceux qui ont été obtenus dans des conditions plus libres — sont tout à fait valables et intéressants. La lecture fournit des corpus comparables où l'influence de l'orthographe est beaucoup moins marquée qu'on pouvait le craindre avant l'expérience.

2. Les contextes syllabiques seront schématiquement représentés au moyen des symboles suivants : c : consonne ; v : voyelle ; ˘ : voyelle accentuée ; # : pause ; — : voyelle étudiée.

TABLEAU I.
Jugements de l'informateur.

Informateurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a	c-#	=	=	=	=	=	=	=	=	0	=	=	=	=	=	≠	=	0	=	=
	c-c	=	=	=	≠	=	≠	≠	=	0	=	≠	=	=	≠	≠	=	=	=	=
	-cv	=	=	=	=	=	=	=	=	0	=	=	=	=	=	≠	0	=	=	0
e	c-#	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	=	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	=	≠	≠
	c-c	=	=	=	=	=	≠	=	=	=	=	≠	=	=	=	≠	=	=	=	=
	-cv	=	=	=	=	X	≠	≠	=	0	=	≠	=	=	0	0	0	0	X	X
o	c-#	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	≠	=	=	=	=
	c-c	=	=	≠	=	=	≠	=	=	=	=	≠	≠	=	=	≠	=	=	=	=
	-cv	0	=	=	≠	0	0	=	=	0	0	=	0	=	=	0	=	=	0	=

= apparaît quand les deux mots témoins sont jugés homophones ;

≠ apparaît quand les deux mots témoins sont jugés non homophones ;

X la réponse est évasive ;

O la question n'a pas été posée.

fatigue marqués. Plutôt que de compromettre les résultats de l'ensemble, la durée des enquêtes ne pouvant être exagérément prolongée, le questionnaire a dû être allégé. Les suppressions ont surtout affecté les voyelles en syllabe ouverte non finale (— cv) auxquelles nos informateurs ne prêtaient pas attention spontanément.

2.2 Les réalisations de A.

En ce qui concerne les diverses réalisations de cette voyelle

— en syllabe ouverte finale, un seul informateur sur dix-huit, porte un jugement de différence¹ ;

— en syllabe finale fermée, sur dix-neuf informateurs qui ont porté un jugement, six affirment faire une différence ;

1. Nous adopterons ici les expressions de « jugement d'identité » et de « jugement de différence », proposées par Gabriel G. Bès dans son étude *Identités et différences dans les unités de deuxième articulation*, thèse de Doctorat d'État, avril 1972, thèse ronéotée. Nous parlerons donc de jugement d'identité lorsque celui qui porte une appréciation a estimé les deux mots qui lui étaient soumis parfaitement homophones, et de jugement de différence dans le cas contraire.

— en syllabe ouverte interne, un seul informateur sur dix-sept, porte un jugement de différence ;

— le reste est représenté par des jugements d'identité particulièrement nombreux en syllabe ouverte, qu'elle soit finale ou non finale.

2.3. Les réalisations de *ɛ*.

Pour cette voyelle le comportement de l'informateur se modifie nettement :

— en syllabe ouverte finale, dix-huit informateurs sur vingt portent un jugement de différence ; les deux autres affirment sans ambiguïté l'identité des énoncés présentés ;

— en syllabe fermée finale, trois informateurs seulement, sur vingt, reconnaissent faire une différence ;

— en syllabe ouverte interne, sur quinze personnes interrogées, trois portent un jugement de différence, trois ne peuvent se prononcer, et les neuf autres portent un jugement d'identité. Quand la voyelle se trouve en syllabe ouverte interne, les informateurs paraissent moins sûrs d'eux que quand elle se trouve en syllabe finale.

Il ressort de l'ensemble de ces réponses qu'une écrasante majorité d'informateurs utilise la possibilité d'opposer /é/ à /è/ et qu'elle en a conscience, au moins quand on attire l'attention sur ce point. Certes, cette opposition porte essentiellement sur un seul contexte, en syllabe ouverte finale, mais son rendement dans la langue est fort. Si nous avons, par exemple, noté régulièrement en cours d'enquête le signifiant [jœ bwarè] pour les signifiés « je boirai » et « je boirais », nous avons aussi noté que ces homonymes s'opposent, tout aussi régulièrement, à la cinquième personne du futur [vu bwaré]. L'opposition é/è est ici encore très vivante ¹.

2.4. Les réalisations de *o*.

La situation en ce qui concerne *o*, n'est pas sans rappeler celle que nous avons décrite pour *A* :

— en syllabe ouverte finale, sur vingt personnes interrogées, nous

1. Notre benjamine, 18 ans, use de cette opposition en finale de mot, l'excluant des monosyllabes où un seul phonème suffit. Il en est de même chez Odile M., 31 ans. La dernière étape de la réduction à un seul phonème /e/ est donc amorcée ici.

relevons un seul jugement de différence ; tous les autres informateurs affirment l'identité des paires présentées ;

— en syllabe fermée, sur vingt informateurs, cinq portent un jugement de différence, quinze un jugement d'identité ; aucune réponse n'est évasive ;

— en syllabe ouverte interne, sur douze personnes interrogées, une seule a porté un jugement de différence, onze un jugement d'identité. Comme pour E, en syllabe interne, les réponses ont été moins assurées qu'en syllabe finale.

2.5. Pour l'ensemble de ces trois contextes, on peut donc dire que six personnes ont conscience d'utiliser deux o distincts (nous pouvons en donner la représentation $|ó| \sim |ò|$), six personnes ont conscience d'utiliser deux A distincts ($|á| \sim |à|$), ces personnes n'étant pas obligatoirement les mêmes, comme il apparaît dans le tableau I. Nous observons également que sur ces six personnes, quatre usent — en en étant conscientes — des possibilités d'opposition $|á \sim à|$, $|é \sim è|$, $|ó \sim ò|$ dans les trois contextes où nous avons choisi d'étudier ces voyelles.

Voici quelques exemples rendant compte du jugement d'un informateur, Marcel C., informateur n° 12, âgé de 59 ans. Nous réservons les représentations $|e|$, $|a|$, $|o|$, sans signe diacritique, aux cas où les oppositions sont neutralisées, c'est-à-dire où une opposition attestée dans un contexte précis — par exemple $|á \sim à|$ en syllabe fermée — est annulée dans un autre contexte. Dans les exemples présentés ci-dessous, la possibilité d'une opposition entre $|á|$ et $|à|$ disparaît en syllabe ouverte, que cette syllabe soit finale ou interne, au profit de $|a|$ ¹.

- c — # $|ra|$ « ras ; rat »
 c — c $|mál|$ « mâle » \sim $|màl|$ « (le) mal »
 $|pát|$ « pâte » \sim $|pàt|$ « patte »
 — c y $|batō|$ « bâton ; (nous) battons »
 $|ratlê|$ « râtelier ; atteler de nouveau »
 c — # $|pré|$ « pré » \sim $|prè|$ « près »
 $|piké|$ « piqué » \sim $|pikè|$ « piquait »

1. Le jugement de l'informateur n'ayant qu'une valeur fonctionnelle, la transcription ne donne pas ici de renseignements sur la substance phonique des sons étudiés. Dans cette transcription, les signes diacritiques doivent être considérés comme arbitraires.

		valé « vallée »	~	valè « valet »
		gutrè « (vous) goûterez »	~	gutrè « (je) goûterai ; (je) goûterais »
c	— c	bél « bèle »	~	bèl « belle »
	— c	y éné « est né »	~	ènè « aîné »
c	— #	vo « veau ; (il) vaut »		
c	— c	póm « peume »	~	pòm « pomme »
		ót « (il) ôte »	~	òt « hotte »
	— c	y	—	—

2.6. Il aurait été intéressant que chaque jugement de différence, porté par un informateur, soit accompagné d'une indication sur ce qui, pour lui, justifiait le jugement. Des tentatives ont été faites au cours de l'enquête phonologique, le plus souvent en fin d'enquête, pour inciter l'informateur à préciser la qualité de la différence reconnue. Ce qui en est ressorti essentiellement, c'est que l'informateur rural de notre commune — et sans doute de beaucoup d'autres — est fort démuni pour expliciter une différence qu'il ressent mais n'a jamais eu l'occasion d'analyser. Les réponses, hésitantes, imprécises, n'ont pu être retenues¹. Cela n'enlève rien à la valeur des jugements portés selon la seule alternative : identique/différent.

3. *Le jugement de l'enquêteur.*

3.1. Voyons maintenant rapidement, en nous référant au tableau II, à quel résultat nous conduit le jugement de l'enquêteur.

3.2. Ce tableau est le résultat d'une double appréciation de notre part. La première est portée au moyen du corpus établi avec les mots témoins, donc au moment où les matériaux de l'analyse sont rapprochés ; la seconde,

1. Ce type d'investigation reste intéressant à tenter. Il requerrait une démarche spécifique prenant en compte de nombreuses variables concernant la personne interrogée (sa psychologie, son milieu social, son niveau d'études, ses capacités d'analyse et d'abstraction, ...), prenant également en compte la situation expérimentale où on la met. Le plus utile est encore de s'assurer — grâce à de patientes explications et quelques sondages — que l'informateur a bien les outils conceptuels lui permettant de donner des éléments de réponses précis ; faute de quoi il aura recours à des notions senties comme équivalentes (parlera d'une voyelle « plus appuyée » par exemple, en voulant dire « plus longue »), ce qui peut amener des confusions.

TABLEAU II.
Jugements de l'enquêteur.

Informateurs		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a	c-#	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
	c-c	=	≠	=	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	=	≠	≠	=	≠	=	=	=	≠	=
	-cv	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	≠	=	=	=	=	=
e	c-#	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠
	c-c	=	=	=	=	=	≠	=	=	=	=	=	≠	=	=	≠	=	≠	=	=	=
	-cv	=	=	=	=	=	=	≠	=	≠	≠	=	≠	=	=	0	0	0	≠	≠	≠
O	c-#	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
	c-c	=	=	≠	≠	=	≠	≠	=	=	=	=	≠	≠	=	≠	=	≠	=	=	≠
	-cv	=	=	≠	≠	≠	≠	≠	≠	≠	=	=	≠	≠	=	≠	=	=	=	≠	=

= apparaît quand les deux mots témoins sont jugés homophones ;
 ≠ apparaît quand les deux mots témoins sont jugés non homophones ;
 O apparaît quand la question n'a pas été posée.

au moyen du corpus de référence. Dans ce dernier cas, les matériaux apparaissent dans le désordre, et d'une façon plus spontanée. Nous avons observé — assez fréquemment pour que le fait ait mérité notre attention — que des mots qui ont été prononcés de façon identique dans l'enquête où sont rapprochées les paires, ressortent différents dans le corpus de référence. L'inverse, plus rare, peut également se produire. Le rapprochement de ces deux séries d'énoncés prouve notamment que l'informateur le plus attentif est influencé par le jugement qu'il vient, lui-même, de porter sur un cas similaire. Ainsi que nous l'avons précisé au début de cette étude, le corpus issu de l'enquête phonologique a toutefois été exploité et analysé sans exclusive ; mais nous nous sommes réservé la possibilité de récuser certaines conclusions. Ces données divergentes vont évidemment nous amener à confronter et jauger divers témoignages donc, finalement, à opérer un choix.

3.3. Nous avons fait ce choix à partir de l'ensemble des énoncés transcrits. Il importait donc que la transcription phonétique elle-même donne le maximum d'informations sur la substance phonique. Bien que nous ne soyons pas native de la commune de Glaine-Montaigut, notre connaissance de ses parlers et de ceux du groupe arverno-limousin a facilité notre

transcription ¹. Toutefois, comme il est impossible de rendre compte de la totalité des informations apportées par la substance phonique de chaque énoncé, notre transcription elle aussi, suppose que des choix ont été faits, dont nous devons rendre compte. Dans cette étude quand une différence est apparue suffisamment nette pour que soit *décrit* phonétiquement le trait permettant la distinction, elle a été retenue et a abouti à un jugement de différence ; dans le cas contraire, les deux énoncés faisant problème ont été classés identiques. Nous n'avons fait aucun recours aux possibilités — importantes à ce niveau — de la phonétique expérimentale dont les travaux portent le problème sur un autre plan que celui de l'échange le plus commun entre locuteur et auditeur.

3.4. En ce qui concerne le choix des énoncés, nous avons retenu, dans un premier temps, l'énoncé obtenu de la façon la plus spontanée, *même s'il ne s'accorde pas avec le jugement porté par l'informateur*. Par exemple nous relevons chez Noël Ch., informateur n° 8, âgé de 48 ans :

— en A (corpus où sont rapprochés les mots témoins),

[mál] « mâle ; mal »,

[már] « marc ; mare »,

[pàt] « pâte ; patte » ;

— en B (corpus de référence),

[mál] « mâle » ≠ [mal] « mal »,

[már] « marc ; mare »,

[pǎt] « pâte » ≠ [pǎt] « patte ».

En A, l'informateur a porté un jugement d'identité en ce qui concerne la prononciation des couples « mâle ; mal », « marc ; mare », « pâte ; patte ». Comme on le voit, la transcription de l'enquêteur, faite à partir des énoncés obtenus au cours de la même enquête, confirme ce jugement. Le recours au corpus de référence fait toutefois ressortir d'autres éléments. Il y aurait

1. On a pu dire qu'une transcription faite par un enquêteur non usager du parler décrit reflète d'abord son propre système phonologique, avant de rendre compte de celui de l'informateur. En fait, l'expérience ou, mieux, un entraînement systématique, enrichit assez vite l'ensemble des possibilités distinctives dont dispose initialement chaque enquêteur. En ce qui concerne la préparation phonétique de l'enquêteur, se référer à la communication de G. Straka, « Étendue et limites de l'enquête phonétique », dans *Actes du Colloque de dialectologie romane (Strasbourg, avril 1956)*, *Bull. de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, fév. 1957, p. 266-267.

toujours un seul signifiant [már] pour les signifiés « marc ; mare », mais des différences nettes en ce qui concerne le mode d'articulation de la voyelle dans les paires « mâle ; mal », « pâte ; patte ». Avec ces mots témoins, et d'autres mots relevés dans le corpus, se dessine une possibilité de corrélation entre une série d'énoncés présentant la réalisation antérieure [à] et une série d'énoncés présentant la réalisation postérieure [á]. Le seul signifiant [már] « marc ; mare » pourrait nous inciter à écarter cette hypothèse si l'ensemble du corpus ne nous permettait d'établir que, chez cet informateur, la voyelle A, précédant R, se réalise toujours comme une voyelle postérieure. Il y a là un fait de neutralisation due au contexte. Notre hypothèse peut être retenue pour être confrontée, par la suite, aux autres résultats partiels. Le choix fait en tenant compte de la spontanéité du locuteur demeure subjectif ; nous l'avons donc soumis, comme ci-dessus, à des contrôles, des comparaisons, qui nous ont permis de mieux définir les conditions dans lesquelles apparaît le segment étudié.

3.5. Le tableau II fait ressortir des jugements de différence plus nombreux globalement que ceux qui sont portés par l'informateur. Ils apparaissent dans des contextes caractérisés : en syllabe fermée pour A, E, et O, en syllabe ouverte interne pour A et O ; c'est-à-dire dans les contextes où nos informateurs ont eu le plus de difficulté à se déterminer. Nous devons examiner avec plus de précision si le rapprochement des deux jugements permet seulement de combler des lacunes, de confirmer ou infirmer une information peu sûre, ou s'il peut nous permettre, en donnant à notre analyse des matériaux contradictoires, d'aller plus loin que la simple mise au point d'un inventaire.

4. *Le rapport des deux jugements.*

4.1. Reportons-nous maintenant au tableau III, où nous avons fait la synthèse des jugements apparaissant dans les tableaux I et II.

4.2. A l'examen de ce tableau, deux faits ressortent.

4.2.1. Les cas où l'informateur relève deux sons et l'enquêteur un seul sont rares et peuvent être circonscrits aisément.

L'informatrice n° 6, Odette R., 42 ans, estime par exemple ne pas confondre le E initial de « aimons » et le E initial de « émotter ». Cette affirmation n'a pas été sans hésitation au départ ; on peut donc dire que la

TABLEAU III.
Rapport des deux jugements.

Informateurs		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a	c-H	-	-	-	-	-	-	-	-	-	c	-	-	-	-	-	A	-	C	-	-
	c-c	-	ⓑ	-	-	ⓑ	-	-	ⓑ	ⓑ	c	-	-	ⓑ	-	-	A	-	-	ⓑ	-
	-cv	-	-	-	-	-	-	-	-	-	c	-	-	-	-	ⓑ	A	C	-	-	C
e	c-H	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ⓑ	-	-	-	-	-	-	-	ⓑ	-	-
	c-c	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ⓑ	A	ⓑ	-	-	-
	-cv	-	-	-	-	C	A	-	-	ⓑ	C	-	-	-	-	0	0	0	C	C	C
o	c-H	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A	-	-	-	-
	c-c	-	-	-	ⓑ	-	-	ⓑ	-	-	-	-	-	-	-	ⓑ	A	ⓑ	-	-	ⓑ
	-cv	C	-	ⓑ	-	C	C	ⓑ	ⓑ	C	C	-	C	ⓑ	-	ⓑ	C	-	-	C	-

Le tiret (—) marque l'accord entre le jugement de l'informateur et celui de l'enquêteur,

A apparaît quand l'informateur relève deux sons et que l'enquêteur n'en entend qu'un,

B apparaît quand l'informateur n'entend qu'un son alors que l'enquêteur en perçoit deux,

C apparaît quand un recours au corpus de référence a été fait par l'enquêteur, pour étayer son jugement d'identité ou de différence ¹.

différence, bien que reconnue, n'est pas très nette même pour l'informatrice. Pour nous, aucune différence de degré d'aperture ou de durée n'ayant été perçue, les deux sons ont été notés identiques. Pour l'ensemble des informateurs, et pour E initial, on n'obtient guère d'avis sans un temps marqué d'hésitation. L'informatrice a ici des difficultés pour se déterminer, alors qu'il n'en a pas en syllabe finale par exemple. L'opposition /é ~ è/ en syllabe ouverte non finale, mal perçue, semble être peu utilisée et près de disparaître. Dans ce cas, l'inadéquation entre le jugement linguistique de l'informatrice et le jugement linguistique de l'enquêteur n'est révélatrice que d'une situation complexe de transition.

L'informatrice n° 16, Marie D., 65 ans, a porté pour chaque voyelle, dans chaque contexte, des jugements de différence, alors que l'enquêteur n'en a porté qu'en ce qui concerne [é] et [è] et dans un seul contexte

1. Le rapprochement des tableaux II et III permet de faire la part des jugements portés au cours de l'enquête phonologique et celle des jugements portés en tenant compte du seul corpus de référence.

(syllabe ouverte finale). C'est peu si l'on compare ces possibilités distinctives à celles qui ont été observées chez d'autres informateurs. Il semble que Marie D. ait eu des difficultés à faire abstraction du langage écrit. Aucun texte, pourtant, ne lui avait été soumis. On observe au cours des enquêtes que, si l'informateur est dérouté au départ par le mode d'investigation de l'enquête phonologique, il a tendance à se référer spontanément à ce qui pour lui est un repère sûr : l'orthographe acquise à l'école (tous nos informateurs lisent très bien le français). Quelques explications supplémentaires suffisent, le plus souvent, pour que l'informateur surmonte cette difficulté. Ici, cela n'a pas été le cas. Pourquoi avons-nous tenu malgré tout à faire une place à ce témoignage ? C'est qu'au niveau des sondages il doit être tenu compte de toutes les données résultant des enquêtes. Ce témoignage apporte des éléments précieux concernant la conscience linguistique d'un locuteur quant à son parler et quant aux relations, chez lui, entre le langage oral et le langage écrit. Toutefois, au niveau de la présentation du système phonologique, ce témoignage est à étudier à part, l'informatrice n'ayant pas exactement répondu à la question posée. Le jugement de l'enquêteur se trouve ici être le seul acceptable.

Les deux cas cités ci-dessus sont des cas particuliers qui ne posent pas de problème majeur pour l'exploitation des données ; on peut affirmer que quand l'enquêteur a émis un jugement d'identité, ce jugement vient confirmer le jugement de l'informateur.

4.2.2. Les cas où l'enquêteur perçoit deux sons différents quand l'informateur n'en reconnaît qu'un sont beaucoup plus fréquents. Quatorze informateurs sur vingt sont touchés à des degrés divers. Les voyelles A et O posent plus de problèmes, globalement, que E. Les désaccords portent essentiellement, pour A, sur les syllabes finales fermées (six cas) ; pour O sur les syllabes finales fermées (cinq cas) et sur les syllabes ouvertes non finales (cinq cas). Si l'on reconnaît à la fois la valeur du jugement de l'enquêteur et la valeur du jugement de l'informateur (nous avons insisté dans le cours de cette étude sur les conditions autorisant cette double reconnaissance) il faut supposer que chez de nombreux informateurs certaines oppositions sont devenues si ténues que le locuteur lui-même n'en a plus aucune conscience. On doit alors admettre que, même à l'insu du locuteur, ces oppositions continuent d'être pertinentes pour les auditeurs chez lesquels cette possibilité d'opposition existe. D'autre part, si

l'auditeur perçoit des différences qui l'aident à distinguer un mot d'un autre on ne peut pas affirmer qu'elles sont totalement absentes du système phonologique de l'informateur, même s'il nie ce fait. On peut dire qu'il émet — à son insu — des signaux qui peuvent être ou ne pas être reçus.

4.3. La superposition systématique des deux grilles portant sur les jugements de l'informateur et de l'enquêteur permet donc, à un premier niveau, une confrontation indispensable entre les deux parties en présence au stade de la reconnaissance du matériau phonique lui-même ; elle permet surtout, à un second niveau, de révéler des aspects de la communication plus difficiles à cerner car ils ne se situent pas seulement chez le locuteur ou chez l'auditeur mais dans l'échange, encore mal défini, entre les deux. Une description phonologique reste partielle si elle tient seulement compte des traits distinctifs reconnus et acceptés par l'informateur ; elle est également amputée d'une variable importante — la mise à jour de ce que le locuteur a conscience d'émettre — si elle est fondée, à partir d'un corpus aussi représentatif soit-il, sur le seul jugement de l'enquêteur.

5. En conclusion nous voudrions rappeler que ce sondage, effectué au sein d'une petite communauté rurale dont la population est très stable, avait surtout pour but de mettre en évidence (malgré le caractère partiel de la recherche) la variété des usages permettant la communication. Une étude plus approfondie de ce parler devrait s'appuyer sur un échantillonnage de la population d'autant plus riche qu'il semble y avoir de nombreuses variables. Renforcer l'investigation dans les classes d'âges les plus jeunes, légèrement sous-représentées ici, pourrait apporter des éléments utiles sur la façon dont cette population résout la confrontation quotidienne entre, d'une part, le français et le patois des natifs de Glaine-Montaigut et, d'autre part, le français standard qui n'est pas une abstraction pour nos informateurs mais — depuis leur passage à l'école et du fait de leur confrontation occasionnelle avec certains milieux citadins — une marque sociale.

France LAGUEUNIÈRE.